

## Aménagement forestier

# AMENAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE D'EPAGNY

Département (s) : 74 - Haute-Savoie

**2014 - 2033**

Surface cadastrale 18,44 99 ha

Surface retenue pour la gestion 18,45 ha

Altitudes extrêmes : 525 m - 650 m

Révision d'aménagement

Schéma régional d'aménagement : Rhône-Alpes

**NOTE DE PRÉSENTATION**  
**AMÉNAGEMENT DE LA FORêt COMMUNALE D'EPAGNY**  
**2014 - 2033**

**Le contexte :**

La forêt communale d'Epagny couvre une surface de 18,43 ha. Elle est divisée en 2 parcelles : parcelle 1 canton des "Bromines" et parcelle 2 "Les Pourrats". Elle se situe en bordure sud du massif de la Mandallaz et de son plateau et domine la plaine d'Epagny.

**Les enjeux principaux de la forêt :**

La production forestière de la forêt est moyenne. Les chênaies sont peu fréquentes en Haute-Savoie et méritent donc une sylviculture adaptée à leur écologie pour les préserver en évitant notamment leur transformation en hêtraies.

Les enjeux écologiques et sociaux sont locaux. La forêt n'est pas concernée par des zones de protection environnementales. Elle est peu fréquentée à l'exception des ramasseurs de champignons et des chasseurs. Les peuplements forestiers ont un impact faible sur l'équilibre paysager du massif de la Mandallaz, fait d'une alternance de replats cultivés et de talus boisés.

**La commune d'Epagny est dotée d'un plan de prévention des risques naturels depuis novembre 2008.**

Les récoltes de bois pour la période 1999-2013 ont été multipliées par 5,5 par rapport à ce qui était prévu dans l'aménagement forestier à cause des produits accidentels (91% de la récolte). Les recettes ont été quasiment équivalentes à ce qui était prévu. Le cours du bois a fortement décliné depuis 1999 et la récolte a été majoritairement constituée d'épicéas touchés par les scolytes. Les dépenses pour travaux forestiers ont été globalement moins importantes que ce qui était prévu (74%).

**Principaux objectifs de l'aménagement forestier :**

La forêt communale d'Epagny a une vocation de production de bois d'œuvre, de préservation des paysages et d'accueil du public.

**Le programme d'actions prévoit :**

***pour les coupes :***

Les coupes prévues sont des récoltes de gros bois de chênes et d'épicéas et un passage dans le taillis de la parcelle 1.

Le volume estimé est de 46 m<sup>3</sup>/an soit 2,5 m<sup>3</sup>/ha/an. Cela permettra de recapitaliser la forêt car le prélèvement sera inférieur à la production forestière (estimée à 4,5m<sup>3</sup>/ha/an).

***pour les travaux :***

Les travaux forestiers prévus sont des travaux d'entretien dans la plantation au nord de la parcelle 2, des travaux d'éclaircie dans la parcelle 1 pour valoriser les chênes et les merisiers, l'implantation de cloisonnements d'exploitation dans la parcelle 1 pour protéger les sols et si nécessaire des plantations de chêne sessile pour un coût total de 830 €/an.

Les travaux d'infrastructure prévus sont des travaux d'entretien des pistes forestières, la restauration de la piste qui descend de la parcelle 2 à la route départementale (tronçon sur le territoire communal) et la création d'un place de dépôt dans la parcelle 2.

L'entretien du périmètre est à poursuivre au cours de la période d'application de l'aménagement. Toute action d'amélioration du foncier forestier communal est aussi conseillée.

**Bilan prévisionnel**

Le bilan financier estimé est à - 717 €/an soit - 39 €/ha/an.

# 1. ETAT DES LIEUX - BILAN

## 1.1 Présentation générale de l'aménagement

Situation administrative	
Nom de l'aménagement	<b>AMENAGEMENT DE LA FORÊT COMMUNALE D'EPAGNY</b>
N° Modification d'aménagement	

Numéro du ou des départements de situation	74 - Haute-Savoie	
Communes de situation	EPAGNY	
Région nationale IFN de référence	715- Entre Jura et Savoie	
Schéma régional d'aménagement de référence	Rhône-Alpes	
Type d'aménagement forestier	Révision d'aménagement	
Arrêté du		

Période d'application	Année début	Année échéance
	2014	2033

Détail des forêts aménagées		dernier aménagement			
Dénomination	Identifiant national forêt	Surface cadastrale	date arrêté	année de début	année d'échéance
Epagny	F20402R	18,44 99 ha	23/03/2000	1999	2013

Surfaces de l'aménagement	
Surface cadastrale	18,44 99 ha
Surface retenue pour la gestion	18,45 ha
Surface boisée en début d'aménagement	17,74 ha
Surface en sylviculture de production	17,74 ha

La surface de la forêt dans l'ancien aménagement 1999-2013 était de 18,8434 ha. Cette différence s'explique par un recalcul des surfaces forestières en fonction des surfaces cadastrales des parcelles qui relèvent du régime forestier. L'emprise du gazoduc est considérée hors sylviculture.

## 1.2 La forêt dans son territoire

Répartition des fonctions principales par niveau d'enjeu (en ha)					
Fonction principale	enjeu sans objet	enjeu faible ou ordinaire ou local	enjeu moyen ou reconnu	enjeu fort	Total
production ligneuse	sans objet 1 ha	faible	moyen 17 ha	fort	18 ha
biodiversité		ordinaire 18 ha	reconnu	fort	18 ha
paysage, accueil, eau potable		local 18 ha	reconnu	fort	18 ha
protection contre les risques naturels	sans objet 17 ha	faible 1 ha	moyen	fort	18 ha

La présence de la salamandre et de la couleuvre à collier avait été notée sur la forêt en 1999.

Cadre réglementaire	surface concernée	références ou nom
---------------------	-------------------	-------------------

Aucun statut réglementaire n'est répertorié : Parc national, Réserves, sites, monuments, périmètre captage...

Eléments du territoire orientant les décisions	surface concernée	références ou nom
--	-------------------	-------------------

Il n'existe pas de pas de zonage du territoire pouvant orienter les décisions : Parc régional, Charte Forestière de territoire, ZNIEFF, Natura 2000, plans de prévention...

Menaces fortes imposant des adaptations de gestion	surface concernée
Déséquilibre grande faune / flore	0 ha
Problèmes fonciers limitant les possibilités de gestion	8 ha
Présence d'essences peu adaptées au changement climatique	6 ha

### CONSEQUENCES SUR L'AMENAGEMENT :

Avec les conséquences du changement climatique la présence de l'épicéa, en dessous de 1000 m d'altitude, doit être limitée. Il sera tout de même mené à terme à son âge d'exploitabilité (100-120 ans).

Eléments imposant des mesures particulières	surface concernée
Difficultés de desserte limitant la mobilisation des bois	8 ha
Pratique de l'affouage	17 ha
Importance sociale ou économique de la chasse	18 ha

#### CONSEQUENCES SUR L'AMENAGEMENT :

La sortie des bois de parcelle 1 se fait par des champs privés et nécessite des autorisations de passage.

Autres éléments impactant fortement la gestion de la forêt	surface concernée
Il n'existe pas d'élément recensé : aéroport, relais hertzien, mitraille, droits d'usage, dégâts de tempête...	

### 1.3 Conditions naturelles et peuplements forestiers

Altitudes extrêmes	minimum	maximum
	525 m	650 m

Unités stationnelles			
Code	Libellé	surface	% surface décrite
pcr_4.3	Chênaies-hêtraies-charmaies mésoacidiphiles	7,03	38%
pcr_4.4	Chênaies-hêtraies-charmaies neutroclines	7,43	40%
pcr_4.41	Chênaies-hêtraies-charmaies neutroclines, sur sol carbonaté	3,26	18%
pcr_4.7	Chênaies mixtes acidoclives à acidiphiles, à engorgement hivernal	0,02	0%
pcr_a	zone non boisable	0,71	4%
		TOTAL	18,45 ha

Guide des unités stationnelles de référence : Synthèse pour les plaines et collines rhônalpines, CRPF 2011. Les stations forestières (hêtraie-chênaie-charmaies dominantes) ont globalement des potentialités moyennes.

Essences présentes dans la forêt	% de la surface boisée
Libellé	
Chêne rouvre ou pédonculé	50%
Hêtre	14%
Epicéa commun	32%
Autre feuillu	4%
TOTAL	
100%	

Répartition des types de peuplement			
Code	Libellé	surface	% surface décrite
ma_1f	strate 1 prépondérante, à dominante feuillue	2,70 ha	15%
ma_1	strate 1 prépondérante mixte	2,62 ha	14%
ma_1gbf	strate 1 prépondérante, riche en gros bois à dominante feuillue	0,68 ha	4%
ma_1gb	strate 1 prépondérante mixte	2,01 ha	11%
<b>ma_13 gbf</b>	<b>strates 1 et 3 prépondérantes, à dominante feuillue</b>	<b>4,85 ha</b>	<b>26%</b>
ma_lf	peuplement ouvert à dominante feuillue	0,90 ha	5%
ma_l	peuplement ouvert mixte	1,81 ha	10%
ma_t	taillis	0,52 ha	3%
ma_r	Régénération (naturelle et/ou plantation)	1,65 ha	9%
ma_a	zone non boisable	0,71 ha	4%
TOTAL		18,45 ha	

La phase de description de terrain a été réalisée en 2013.

La futaie de chêne et de hêtre (ma\_1f) a une surface terrière proche de l'équilibre. La régénération présente est suffisante.

Dans la parcelle 2, la futaie mixte riche en gros bois a une surface terrière très importante (39,5 m<sup>2</sup>/ha). Les épicéas sont pour la majorité en âge d'être exploités.

La plantation de merisiers de 1991 et 1994 dans la parcelle 1 a été concurrencée par une régénération naturelle de frêne et un taillis d'aulne, frêne, érable...

## 2. PROPOSITIONS DE GESTION

### 2.1 Définition des objectifs de gestion

La note de présentation explicite les principaux objectifs de gestion retenus pour cet aménagement.

### 2.2 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

Traitements sylvicoles	surface préconisée	aménagement passé
Futaie irrégulière dont conversion en futaie irrégulière	17,74 ha	18,84 ha
Hors sylviculture de production	0,71 ha	
<b>TOTAL</b>	<b>18,45 ha</b>	

Essences objectif et critères d'exploitabilité					
Essences objectif	précisions	surface en sylviculture de product.	%	âge retenu (suivi surfacique)	diamètre retenu
Chêne sessile		10,64 ha	60,0%		60
Hêtre		2,80 ha	15,8%		55
Erable sycomore		2,00 ha	11,3%		50
Châtaignier	4.3 et 4.4 sauf 4.41	1,30 ha	7,3%		30
Frêne commun	4.3 et 4.4 sauf 4.41	1,00 ha	5,6%		50
<b>TOTAL</b>		<b>17,74 ha</b>			

Les essences d'accompagnements sont le charme, le merisier, l'alisier blanc et torminal, le chêne pédonculé, et les tilleuls...

## 2.3 Effort de régénération

Aménagement passé	surface
Surface à régénérer prévue	1,40 ha
Surface effectivement régénérée	1,65 ha

Nouvel aménagement			
Traitements avec renouvellement suivi en surface	0,00 ha		
Traitements en Taillis ou TSF	0,00 ha		
Traitements avec renouvellement non suivi en surface	17,74 ha		
Cible surface terrière à l'équilibre (voir directive territoriale)	20 m <sup>2</sup>		
Cible densité de perches à l'équilibre	100 tiges		
Etat général de maturité des peuplements	proche équilibre		
Indicateurs de renouvellement	cible calculée	valeur observée	note forêt
Surface terrière	20 m <sup>2</sup> /ha	18,5 m <sup>2</sup> /ha	
% de la surface avec une régénération satisfaisante	20%	47%	C
Densité de perches (densité mini fixée par directive territoriale)	100 tiges/ha	40 tiges/ha	
Surface moyenne annuelle à passer en coupe	0,84 ha		

Le nombre insuffisant de perches recensés constitue un déséquilibre à terme pour le bon renouvellement de la forêt.

## 2.4 Classement des unités de gestion

Classement		Parcelle UG	Division	Surface totale (ha)	Surface en sylv. (ha)	Surface boisée hors sylv. (ha)	Rotation (ans)	Surface à ouvrir en régé.(ha)	Surf. à terminer en régé.(ha)	Surf. à améliorer (grpe PAR) (ha)	Surf. par groupe
Code	Libellé										
1	IRR	1		7,79	7,79			0,36			
2	IRR	2		10,66	9,95			0,38			
<b>Totaux</b>				<b>18,45</b>	<b>17,74</b>	<b>0,00</b>		<b>0,00</b>	<b>0,74</b>	<b>0,00</b>	

La forêt sera entièrement traitée en futaie irrégulière par bouquets de feuillus.

## 2.5 Programme d'actions : coupes

Année	Unité de programmation de coupe		Groupe	Surface UG totale	Surface à désigner	Type de coupe	Type de peuplement
	P <sup>le</sup> -UG	Partie d'UG					
2015	2		futaie irrégulière	10,66 ha	4,00 ha	irrégulière	f. irrégulière feuil.+rés. GB à décapitaliser
2017	2		futaie irrégulière	10,66 ha	4,00 ha	irrégulière	f. irrégulière feuil.+rés. GB à décapitaliser
2023	1		futaie irrégulière	7,79 ha	0,80 ha	taillis	taillis chêne rouvre/pédon.PB ~vol objectif
2031	1		futaie irrégulière	7,79 ha	4,00 ha	irrégulière	f. irrégulière chêne rouvre/pédon.GB à décapitaliser

Prescriptions spéciales à mettre en œuvre		
motif	localisation	prescriptions
Sortie des bois de la parcelle 1 dans des propriétés privées	parcelle 1	Demande d'autorisation de passage pour la sortie des bois.

Indicateur de suivi	toutes coupes
surface terrière totale à récolter durant l'aménagement	73 m <sup>2</sup>
volume bois fort total à récolter durant l'aménagement	1 150 m <sup>3</sup>

Pour la sortie des bois de la parcelle 1, une étude de faisabilité pour la création d'un chemin d'exploitation pérenne est à envisager.

Le volume de récolte de bois prévu est de 2,5 m<sup>3</sup>/ha/an. Il est bien moindre par rapport à la production forestière qui est de 4,5 m<sup>3</sup>/ha /an afin de recapitaliser le peuplement.

## 2.5 Programme d'actions : travaux

Code Travaux sylvicoles (ITTS)	Libellé des travaux	Unités de gestion (facultatif)	Surface travaillée	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E*
	Dépressage	1	4,8 ha	2 passages à prévoir	9 600 €	E
	Dépressage	2	1 ha	2 passages et enlever les protections des plants.	4 000 €	E
	Plantation de chênes sessiles	1		si nécessaire	2 200 €	I
	Création de cloisonnement d'exploitation	1		tous les 4 à 6 m	800 €	I
<b>Total</b>					<b>16 600 €</b>	
<b>soit annuellement</b>					<b>830 €/an</b>	

\* Investissement ou Entretien

Dans la partie ouest de la parcelle 1, des travaux de dépressage sont nécessaires pour détourer les chênes et les perches de merisiers. Cette parcelle est à vocation chêne sessile. Le sous étage est actuellement composé de bois blanc. Si aucun travaux n'est réalisé, le risque est de voir le hêtre prendre la place du chêne. Des plantations de chêne avec protection de plants en complément de régénération naturelle seront à prévoir si dans les 3 années suivant la coupe la régénération reste insuffisante. Il faudra planter des cloisonnements d'exploitation pour éviter le tassemement des sols de la parcelle 1.

La plantation dans le nord de la parcelle 2 nécessitera deux passages en dépressage au cours des vingt prochaines années. La zone est envahie par le solidage. Les protections contre les dégâts de gibier seront à enlever.

Travaux d'infrastructure (description)	Localisation	Long. (m) ou q'té	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E*
Restauration de piste	hors forêt	250 ml	partie de piste sur le territoire communale qui rejoint la départementale fossé à creuser et renvois d'eau	3 600 €	E
Création d'une place de dépôt	parcelle 2			2 000 €	I
Entretien des pistes	parcelle 2	1350 ml		8 200 €	E
<b>Total</b>					<b>13 800 €</b>
<b>soit annuellement</b>					<b>690 €/an</b>

\* Investissement ou Entretien

La piste qui descend de la parcelle 2 vers la route est détériorée par les écoulements pluviaux. Elle est à restaurer car elle permet l'évacuation des bois exploités dans la partie sud de la parcelle. La commune prendra à sa charge le tronçon sur le territoire communale d'Epagny. Les travaux en aval sur le territoire de Sillingy seront à la charge de cette commune.

L'entretien des pistes est nécessaire afin de maintenir l'existant.

Travaux non sylvicoles (description)	Localisation	Quantité	Précautions / Observations	Coût total indicatif	I/E*
Entretien du périmètre	parcelles 1 et 2	4200 ml		6 300 €	E
<b>Total</b>					<b>6 300 €</b>
<b>soit annuellement</b>					<b>315 €/an</b>

\* Investissement ou Entretien

Les limites périphériques seront l'objet d'un entretien régulier afin de pérenniser l'investissement important consenti que représente le bornage et la délimitation de la forêt.

Enfin, vu l'état du foncier forestier communal, toute opportunité d'améliorer ce foncier (échange, acquisition,...) devra être étudiée.

## 2.6 Engagement environnemental

Engagement environnemental retenu par le propriétaire	Retenu oui / non
Maintien de milieux ouverts, de zones humides et de lisières diversifiées	oui
Constitution d'une trame d'arbres disséminés à haute valeur biologique (morts, sénescents, à cavités)	oui
Conservation des éléments particuliers essentiels à la survie de certaines espèces (bois mort au sol, souches hautes...)	oui
Privilégier, chaque fois que possible, la régénération naturelle des essences adaptées et la sylviculture de peuplements mélangés	oui

Compatibilité gestion proposée et objectifs Natura 2000	Résultat expertise
Natura 2000 : Niveau de compatibilité DOCOB et gestion préconisée	<b>Sans objet - aucun site Natura 2000</b>

Consultations et obligations réglementaires	date
Consultation communes de situation (forêts domaniales)	
Délibération de la collectivité propriétaire	

## ETUDE REALISEE PAR :

**Direction de l'étude et rédaction :**

Séverine Bessard    Chef de projet aménagement

**Etude de terrain et inventaires :**

François Romand    Agent patrimonial  
 Denis Méjat    Responsable de l'unité territoriale  
 Séverine Bessard    Chef de projet aménagement

**Cartographie :**

Séverine Bessard    Chef de projet aménagement

**Rédigé le**

par    le chef du projet d'aménagement  
 Signé :    Bessard Séverine

**Vérifié le**

par    le responsable Forêt de l'Agence  
 Signé :    Lebahy Claude

**Proposé le**

par    le directeur d'Agence  
 Signé :    Lafitte Jean-François

## ANNEXES

- Parcelles cadastrales relevant du régime forestier
- Etat d'assiette
- Typologie massif alpin
- Historique de la forêt
- Synthèse enjeux/actions par parcelle
- Etat des limites périmétrales et du bornage
- Récoltes passées
- Recettes passées
- Dépenses passées

## CARTES

- Plan de situation
- Plan forestier
- Plan cadastral de la forêt communale
- Statuts de protection réglementaire ou contractuelle
- Unités stationnelles
- Structures des peuplements et essences
- Aménagement

## Forêt communale d'Epagny

## Révision d'aménagement forestier

### Carte de situation

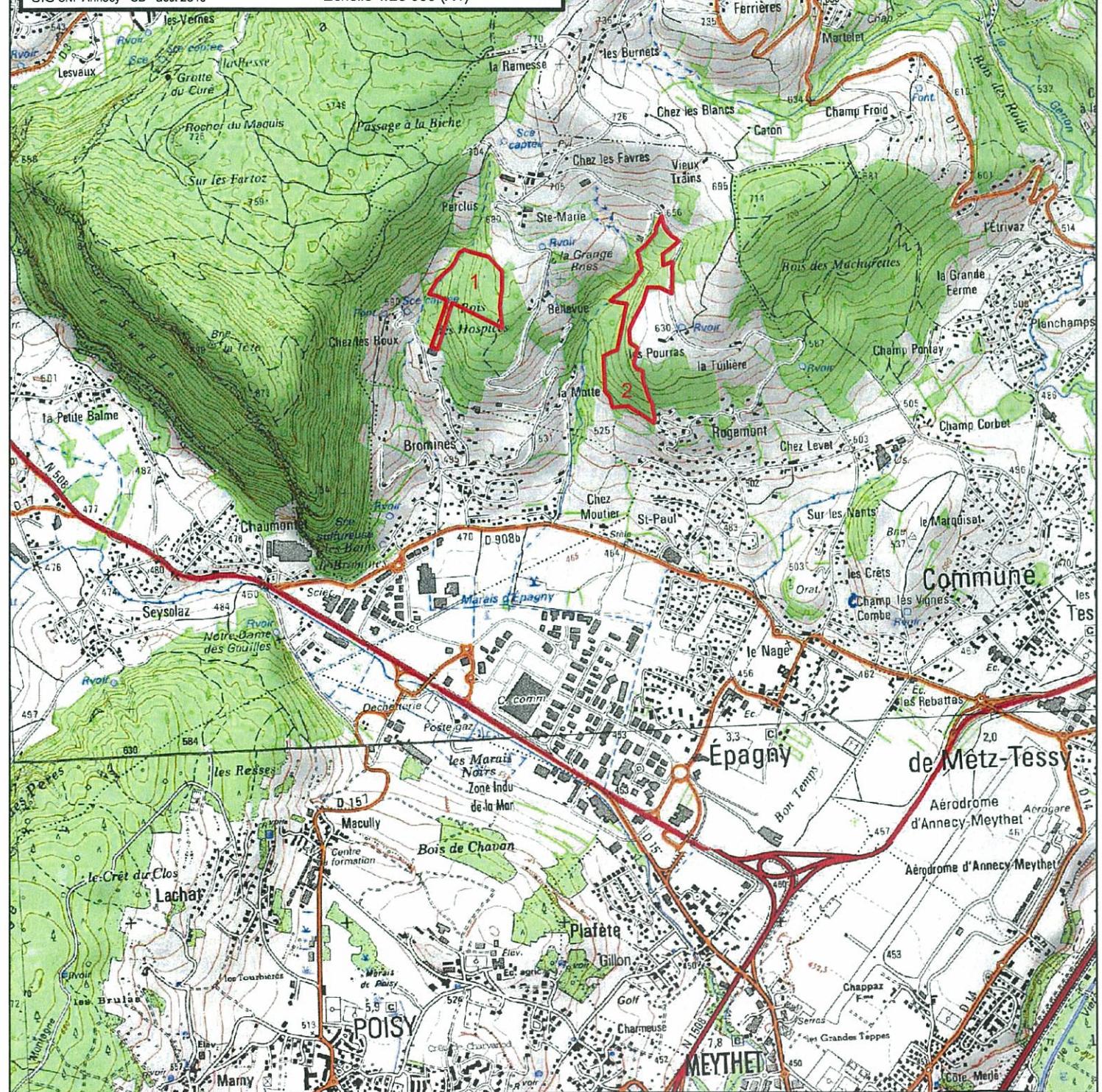


## Parcellaire forestier



0,5 Km

SCAN25 IGN 1998  
SIG ONF Annecy - SB - août 2013



## Forêt de EPAGNY

### Cadastre

#### Parcelles relevant du régime forestier



#### Parcellaire forestier

#### Cadastre

Propriété privée

Propriété communale

Propriété communale relevant  
du régime forestier

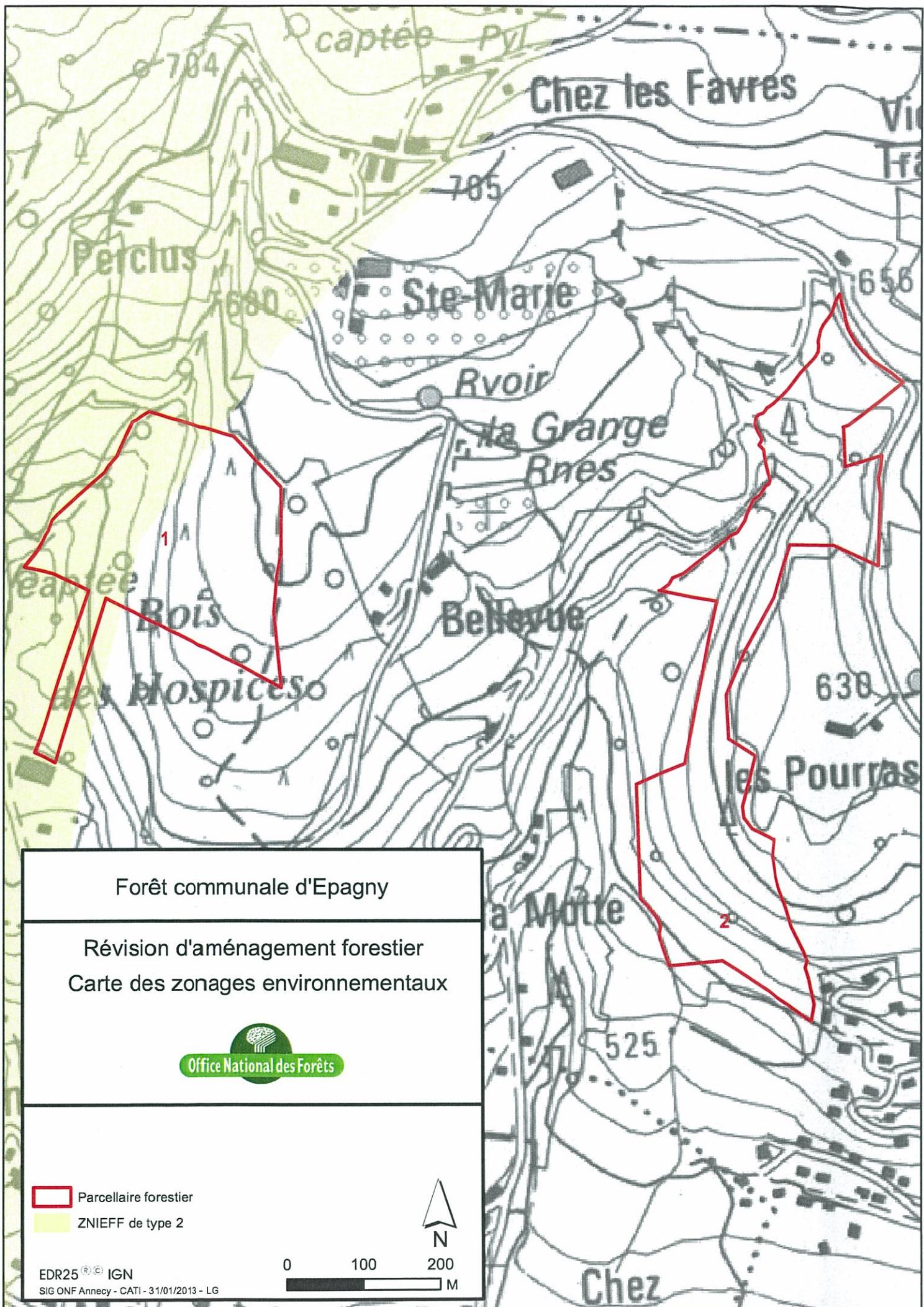


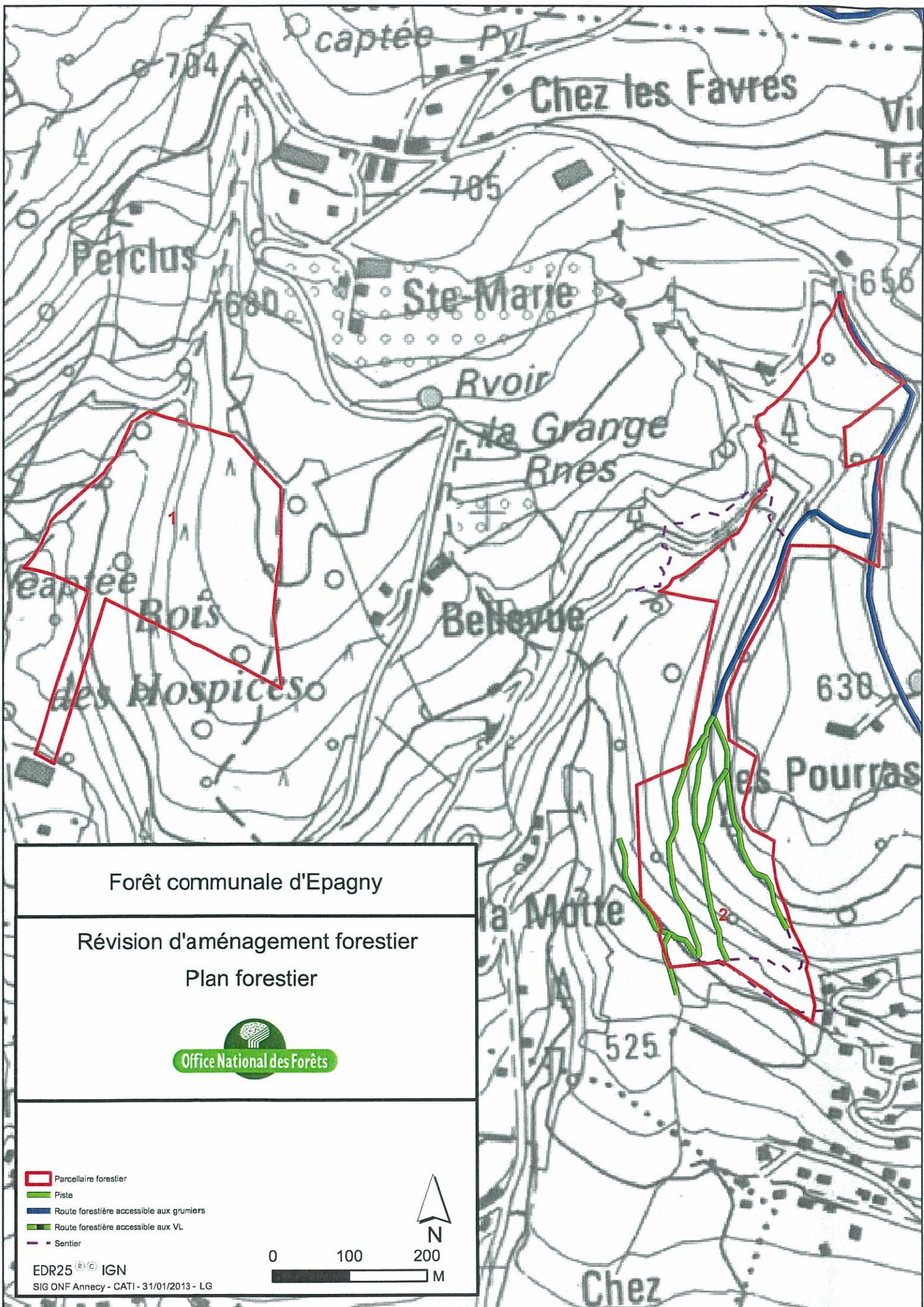
0 250  
M

SIG ONF Annecy - SB - août 2013

Echelle 1/15000 (A3)







# Forêt communale d'Epagny

## Révision d'aménagement forestier

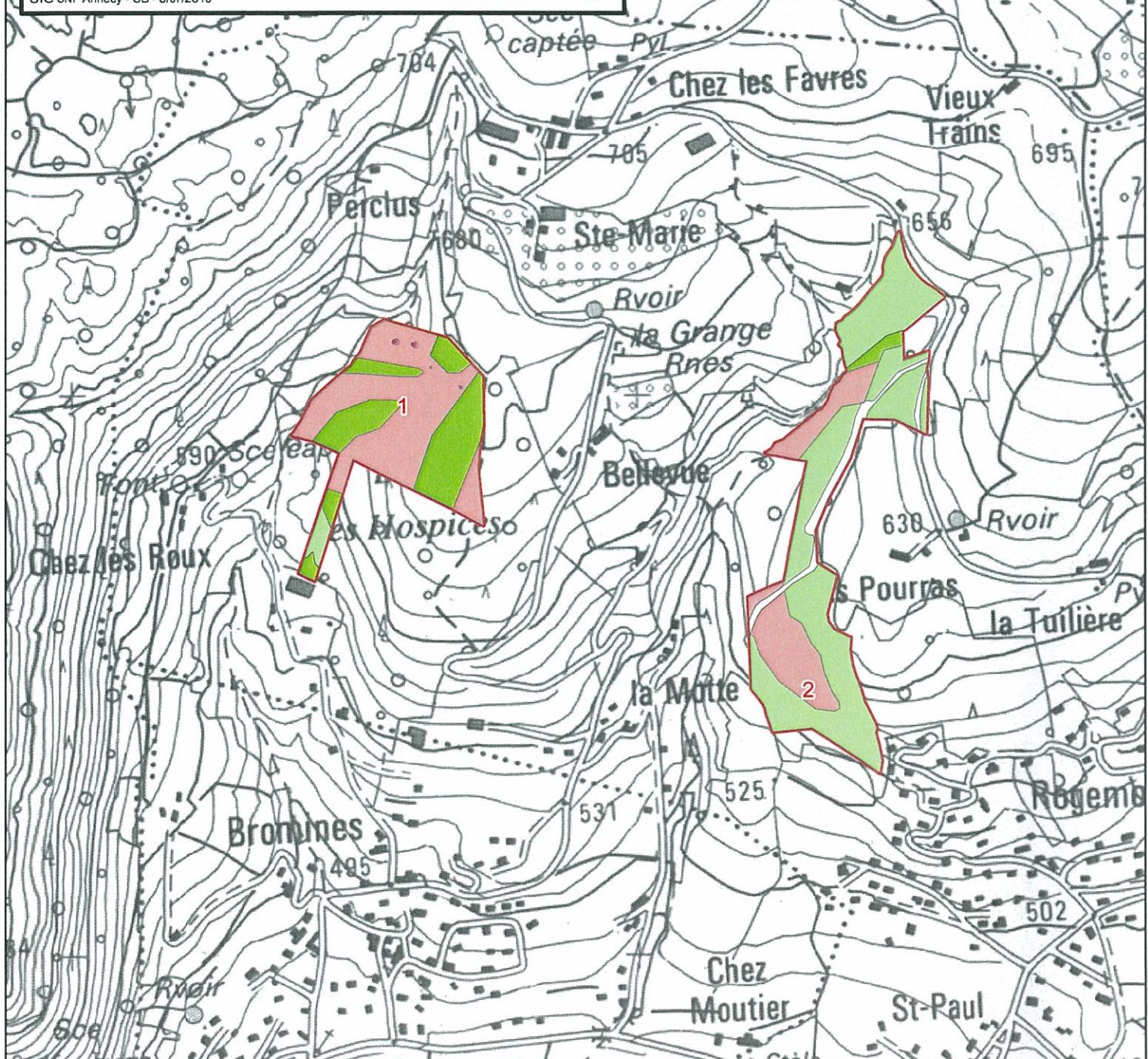
### Carte des Stations



- pcr\_4.3 : Chênaies-hêtraies-charmaies mésoacidiphiles
- pcr\_4.4 : Chênaies-hêtraies-charmaies neutroclines
- pcr\_4.41 : Chênaies-hêtraies-charmaies neutroclines sur sols carbonatés
- pcr\_4.7 : Chênaies mixtes acidiphiles à acidiphiles, à engorgement hivernal
- pcr\_a : zone non boisée
- Parcellaire forestier

EDR25® IGN  
SIG ONF Annecy - SB - 8/07/2013

0 100 M



# Forêt communale d'Epagny

## Révision d'aménagement forestier Carte des Structures

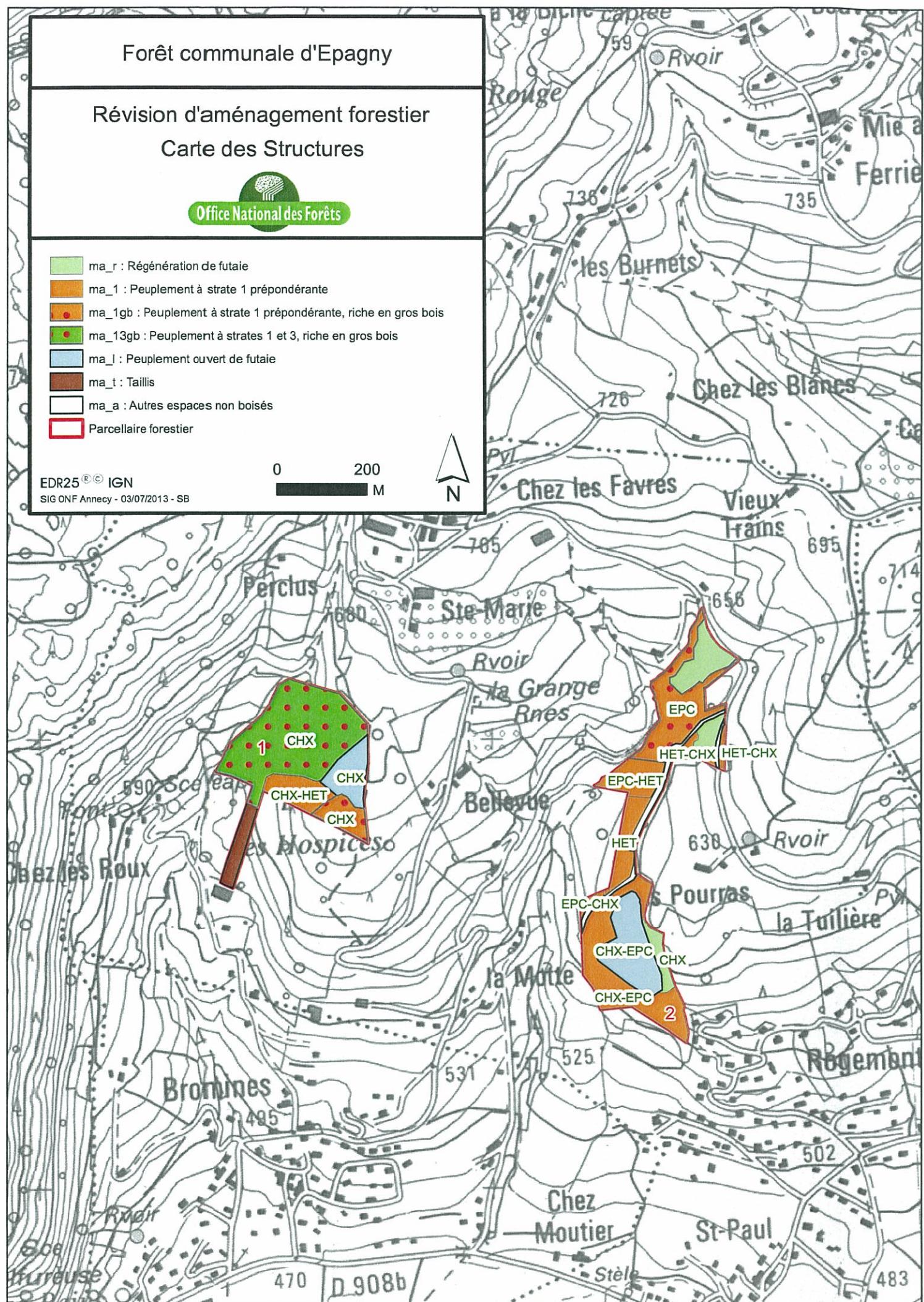
Office National des Forêts

- ma\_r : Régénération de futaie
- ma\_1 : Peuplement à strate 1 prépondérante
- ma\_1gb : Peuplement à strate 1 prépondérante, riche en gros bois
- ma\_13gb : Peuplement à strates 1 et 3, riche en gros bois
- ma\_I : Peuplement ouvert de futaie
- ma\_t : Taillis
- ma\_a : Autres espaces non boisés
- Parcellaire forestier

0 200 M



EDR25® © IGN  
SIG ONF Annecy - 03/07/2013 - SB



# Forêt communale d'Epagny

## Révision d'aménagement forestier Carte d'aménagement



Parcellaire forestier

### Surface en sylviculture

Passage en coupe

Passage en partie en coupe

Pas de passage en coupe

Hors sylviculture

### Groupe

IRR : irrégulier



0

250

500

M

EDR25® IGN

SIG ONF Annecy - SB - août 2013

